

Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert

T : 02/762 39 44 – courriel : info@wiq.be

N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142



Woluwe-Saint-Lambert, le 19/02/2019

Collège des Bourgmestre et Échevins
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Avenue Georges Henri, 463 - 465.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques concernant cette demande de permis d'urbanisme.

Tout d'abord, nous souhaitons souligner les nombreuses régularisations demandées. En outre, la demande affirme que la division en studio est effective depuis 1991 (compteurs à l'appui) pourtant une demande de permis pour transformation aurait été accordée en 1992 sans pour autant régulariser la situation des studios.

Ensuite, le dossier demande la régularisation du nombre de logements, passant de 2 x 2 chambres à 5 studios ce qui représente une densification trop importante à notre sens. En outre, la présence d'une grande terrasse au dernier étage pose problème. En effet, cette terrasse de 20 m² risque d'entraîner des nuisances sonores pour l'ensemble de l'intérieur d'îlot. Nous souhaitons que le nombre de logements et la terrasse soient réduits.

La demande souhaite également modifier l'affectation de « l'atelier/garage » et les surfaces du commerce du REZ. Si l'augmentation de la surface du commerce est acceptable, nous nous trouvons sur une artère commerciale, la transformation de « l'atelier / garage » en zone de stationnement est plus problématique. En effet, la demande n'est pas claire sur l'ancienne affectation de cette zone, était-ce une zone productive (atelier) ? ou simplement une zone de stockage comme préciser dans l'annexe I ?

Dans tous les cas, notre association n'est que rarement favorable à l'introduction de véhicules en intérieur d'îlot, nous souhaitons que la zone conserve plutôt une affectation productive d'atelier ou, du moins, que le nombre d'emplacements soit réduit aux nombres de logements.

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Pour Wolu-Inter-Quartiers.